



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 14 MARS 2015 À 10H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).**

<b>Étaient présents :</b>	Le maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Marc Fredette Chantal Raymond Bruce MacNab Stephen Lloyd Jake Chadwick Tim Kalil
	Directrice générale et secrétaire-trésorière	Katia Morin
<b>Absent :</b>		

**1. Résolution 2015-020 - Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par la conseillère Chantal Raymond résolu à l'unanimité par les membres présents:

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que proposé :

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2015**

**3. Affaires courantes**

- 3.1 Annonces
- 3.2 Correspondances
- 3.3 APLÉ
- 3.4 Suivi de la dernière séance
- 3.5 Période de questions (30 minutes)

**4. Finances et Administration**

- 4.1 Rapport de la directrice générale
- 4.2 Comptes à payer
- 4.3 Résolution – Nomination du représentant municipal dans le cadre des travaux de rénovation cadastrale sur le territoire de la Ville de Barkmere
- 4.4 Résolution – Pacte rural 2014-2024 : Réserve des sommes prévues pour la Ville de Barkmere pour l'année 1 (2014-2015)
- 4.5 Résolution – Tarification pour le stationnement et la décontamination des bateaux pour la saison 2015
- 4.6 Résolution – Tarification pour la location des quais pour l'année 2015

**5. Infrastructures**

- 5.1 Résolution - Réaménagement et réfection des infrastructures à la marina pour le secteur du stationnement des bateaux

**6. Urbanisme**

- 6.1 Avis public – Règlement modifiant le règlement de zonage 201 (dispositions relatives aux rives)

**7. Environnement**

- 7.1 Résolution – Adhésion pour devenir membre de l'*Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon* (OBV RPNS)
- 7.2 Résolution – Projet pilote : écocentres mobiles
- 7.3 Résolution – Entente relative à la gestion opérationnelle du règlement 301-2015 de la MRC des Laurentides concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles



## **8. M.R.C. et affaires gouvernementales**

8.1 Résolution – Appui : opposition au redécoupage scolaire

8.2 Rapport du maire

## **9. Levée de l'assemblée**

### **ADOPTÉE**

## **2. Résolution – 2015-021 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2015**

**PRENANT ACTE QU'**une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c C-19,

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, secondé par le conseiller Bruce MacNab, et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 février 2015 soit adopté tel que déposé.

### **ADOPTÉE**

## **3. Affaires courantes**

### **3.1 Annonces**

La Ville a reçu du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles plusieurs documents concernant la rénovation cadastrale, il s'agit des premiers documents pour nous informer que la rénovation cadastrale aura bientôt lieu sur notre territoire.

### **3.2 Correspondances**

La Ville a reçu, le 20 février 2015, une lettre du Ministère des transports nous mentionnant que nous n'avons pas effectué nos travaux dans le délai permis et que la subvention provenant du programme PAARRM ne nous sera pas attribuée.

### **3.3 APLÉ**

Aucun représentant

### **3.4 Suivis de la dernière séance**

La Ville n'a pas encore reçu le dernier versement provenant de la TECQ.

La Ville travaille actuellement sur le dossier de remboursement des taxes suite à la location des quais les années antérieures.

La première rencontre avec la firme Plan-Ing a eu lieu.

La Ville a entrepris les démarches pour obtenir des pancartes de rue, c'est à venir.

### **3.5 Période de questions**

Début de la période de questions pour une durée maximale de 30 minutes, il est 10h02.

Aucune question

Fin de la période de questions: 10h03.





**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**DE NOMMER** l'inspecteur municipal à titre de représentant de la Ville de Barkmere dans le cadre des travaux de rénovation cadastrale qui auront lieu sur notre territoire.

**ADOPTÉE**

**4.4 Résolution 2015-024 - Pacte rural 2014-2024 : Réserve des sommes prévues pour la Ville de Barkmere pour l'année 1 (2014-2015)**

**CONSIDÉRANT QUE** la date limite pour déposer un projet cette année est le 27 mars 2015 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les montants accordés dans le cadre du Pacte rural sont de 16 583,00 \$ par municipalité pour l'année 1 (2014-2015);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire accumuler les sommes de la première et de la seconde année afin de réaliser un projet plus important;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le conseil de la Ville de Barkmere demande à la MRC des Laurentides de réserver son montant de la première année, soit 16 583,00 \$, pour une utilisation ultérieure.

**ADOPTÉE**

**4.5 Résolution 2015-025 – Tarification pour le stationnement et la décontamination des bateaux pour la saison 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** les tarifs de décontamination et de stationnement n'ont pas été ajusté l'année passée;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil doit fixer ces tarifs par résolution selon le règlement 162 amendé par le règlement 209;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Tim Kalil, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** les tarifs de décontamination et de stationnement soient dorénavant fixés à :

<b>TAUX QUOTIDIENS POUR VISITEURS</b>	<b>TAUX</b>
Bateau sans moteur (canoë, kayak)	30.00\$
Bateau avec moteur de 25 cv ou moins, incluant les moteurs électriques	65.00\$
Bateau avec moteur de 26 cv à 75cv	160.00\$
Bateau avec moteur de 76 cv à 140cv	280.00\$
<b>TAUX SAISONNIERS VISITEURS</b>	
Bateau sans moteur (canoë, kayak)	90.00\$
Bateau avec moteur de 25 cv ou moins	275.00\$
Bateau avec moteur de 26 cv à 75cv	650.00\$
Bateau avec moteur de 76 cv à 140cv	1025.00\$
<b>LOCATAIRE À COURT TERME (non résident qui loue sur le lac)</b>	
Bateau sans moteur (canoë, kayak)	90.00\$
Bateau avec moteur de 25 cv ou moins	200.00\$
Bateau avec moteur de 26 cv à 75cv	480.00\$
Bateau avec moteur de 76 cv à 140cv	775.00\$



**QUE** les résidents permanents d'Arundel, d'Huberdeau et Montcalm bénéficient d'une réduction de 50% sur ces tarifs, sur présentation d'une preuve de résidence;

**ET**

**D'ABROGER** la résolution 2013-065.

**ADOPTÉE**

**4.6 Résolution 2015-026 - Tarification pour la location des quais pour l'année 2015**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de fixer les tarifs applicables pour la location des quais pour la période du 15 mai 2015 au 31 octobre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le tarif applicable pour l'année 2014 était de 418,35 \$ pour un amarrage de taille régulière et 229,62 \$ pour un petit amarrage;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat pour le loyer des quais de location de la Ville augmente de 2.5% pour l'année 2015;

**CONSIDÉRANT** les travaux à effectuer pour le réaménagement et la réfection des infrastructures à la marina pour le secteur de stationnement des bateaux ;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2015-016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts de ces travaux doivent être absorbés par les frais de location des quais afin de ne pas affecter le budget de fonctionnement général de la Ville ;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant supplémentaire de 59,00 \$ sera ajouté au coût de location pour un amarrage de taille régulière et qu'un coût de 33,00 \$ sera ajouté pour un petit amarrage ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Stephen Lloyd, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la Ville de Barkmere fixe le tarif applicable pour la location des quais municipaux aux résidents pour la période du 15 mai 2015 au 31 octobre 2015 à la somme de 488,00 \$ pour un amarrage de taille régulière et 269,00 \$ pour un petit amarrage;

**ET**

**QUE** la Ville de Barkmere autorise la direction générale à signer les contrats de location des quais.

**ADOPTÉE**

**5. Infrastructures**

**5.1 Résolution 2015-027 - Réaménagement et réfection des infrastructures à la marina pour le secteur du stationnement des bateaux**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2015-016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les infrastructures à la marina au secteur du stationnement des bateaux sont désuets et par endroit dangereux actuellement ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit s'assurer que ses infrastructures sont sécuritaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville veut remédier à la situation avant le début de la saison estivale ;



**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a demandé des soumissions pour procéder à la réfections des infrastructures et à l'ajout du plateforme qui permettra le réaménagement des doigts de quai ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu plusieurs soumissions pour la réalisation de ce projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** Techno Pieux a déposé son offre de services en deux soumissions pour couvrir tous les aspects du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions conformes les plus basses incluant les fondations sont celles de Techno Pieux pour un montant total de 9 550,00 \$ plus taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**D'EMBAUCHER** Techno Pieux au montant maximal de 9 550,00 \$ plus taxes, pour les travaux du trottoir et de la passerelle à la marina ;

**ET**

**DE RÉPARTIR** le coût en immobilisation, encouru par la ville, sur les cinq (5) prochaines années aux frais de location, afin de ne pas affecter le budget de fonctionnement général de la Ville.

### **ADOPTÉE**

## **6. Urbanisme**

### **6.1 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement de zonage 201 (dispositions relatives aux rives)**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Stephen Lloyd à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, un projet de règlement, modifiant le règlement de zonage numéro 201 le tout visant à modifier certaines normes relatives aux rives.

## **7. Environnement**

### **7.1 Résolution 2015-028 - Adhésion pour devenir membre de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'OBV RPNS s'implique depuis sa création dans nombreux projets qui lui permis d'améliorer ses connaissances et son expertise au niveau des lacs et de la protection des écosystèmes aquatiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere désire devenir membre de cet organisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la cotisation annuelle pour le secteur municipal est de 100,00\$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit désigner son représentant ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**DE DEVENIR** membre de l'OBV RPNS ;

**DE PAYER** la cotisation 2015 au montant de 100,00 \$ ;

**ET**

**DE NOMMER** le conseiller Monsieur Jake Chadwick à titre de représentant de la Ville de Barkmere.

### **ADOPTÉE**



## **7.2 Résolution 2015-029 – Projet pilote : écocentres mobiles**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere a rencontré des problèmes importants en rendant accessible un conteneur à gros rebuts en tout temps lors des saisons estivales précédentes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation particulièrement importante de ce conteneur a augmenté considérablement le tonnage de la Ville en 2014, ce qui comporte des conséquences au niveau des coûts et de la rentabilité de la Ville au niveau des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite offrir un service différent à la population en prévoyant un projet pilote d'écocentres mobiles au cours de l'été 2015 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville ne rendra plus accessible en tout temps un conteneur à gros rebuts lors de la prochaine saison estivale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite valoriser l'utilisation des écocentres de notre région ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**D'IMPLANTER** un projet pilote d'écocentres mobiles pour la saison estivale 2015 ;

**ET**

**D'ORGANISER** les écocentres mobiles aux dates suivantes :

20 et 21 juin 2015  
15 et 16 août 2015.

**ADOPTÉE**

## **7.3 Résolution 2015-030 - Entente relative à la gestion opérationnelle du règlement 301-2015 de la MRC des Laurentides concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Laurentides a déclaré sa compétence dans le domaine de la gestion des matières résiduelles par ces règlements 219-2007 et 249-2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Laurentides a adopté le règlement 301-2015 afin de confier la gestion opérationnelle de ce règlement à la ville ;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente relative à la gestion opérationnelle doit être signée entre la ville et la MRC des Laurentides ;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville doit désigner un « officier municipal »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**D'AUTORISER** le maire et la directrice générale à signer l'entente relative à la gestion opérationnelle du règlement 301-2015 de la MRC des Laurentides;

**ET**

**DE DÉSIGNER** l'inspecteur municipal à titre d'officier municipal afin d'assurer la gestion opérationnelle du règlement 301-2015 de la MRC des Laurentides.

**ADOPTÉE**



## **8. M.R.C. et affaires gouvernementales**

### **8.1 Résolution 2015-031 - Appui : opposition au redécoupage scolaire**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission Scolaire des Laurentides prévoit une modification des aires de desserte de l'école Arc-en-Ciel ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces changements auront possiblement un impact sur les enfants situés sur notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere désire démontrer son soutien à la Municipalité d'Huberdeau qui a adopté la résolution 39-15 lors de sa séance du 3 mars 2015 afin de s'objecter aux modifications des aires de dessertes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le conseil de la Ville de Barkmere appui la Municipalité d'Huberdeau dans ses démarches auprès de la Commission Scolaire des Laurentides;

**ET**

**QUE** le conseil de la Ville de Barkmere informe la Commission Scolaire des Laurentides de son désaccord face aux modifications des aires de dessertes de l'école Arc-en-Ciel.

**ADOPTÉE**

### **8.2 Rapport du maire**

Lors de la dernière séance des maires, il y a eu une présentation au sujet du projet de régie régionale de services d'incendie. Actuellement, ils complètent le plan financier. Les services incendie vont vendre à la Régie leurs équipements municipaux. Puisque la Ville de Barkmere a participé dans l'achat de ces équipements, nous voulons également profiter du rabais.

Il y a également eu une présentation concernant le prochain PGMR (plan de gestion des matières résiduelles).

Le conseil des maires a approuvé la conformité de notre règlement 224.

## **9. Levée de la séance**

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 11 avril 2015, à 10h00, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

### **9.1 Résolution 2015-032 - Levée de la séance**

Il est 10h26

Il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Bruce MacNab et résolu à l'unanimité des membres présents:

**QUE** la séance du Conseil soit levée.

**ADOPTÉE**

Approuvé par :

Certifié par :

\_\_\_\_\_  
Luc Trépanier, Maire

\_\_\_\_\_  
Katia Morin, Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

## Permis et Certificats d'Autorisation pour Février 2015 - Ville de Barkmere

### *PERMIS DE CONSTRUCTION*

Date	Permis			Type <small>Constuction, réno, reconstruction, agrandissement</small>	LDE	Description
	Year	Category	Number			

### *CERTIFICAT D'AUTORISATION*

Date	Permis			Type <small>Constuction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage</small>	LDE	Description
	Year	Category	Number			
05-févr-15	2015	CA	06	Ouvrage rive / littoral	2710	Construction d'un quai sur pieux <i>(avec démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i>